

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.185

**Production Plan de
Cohésion Sociale :
participation à Logélia
Charente pour la
réalisation d'un
logement locatif
public - 32 rue de
Québec sur la
commune
d'Angoulême**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : Monsieur BESSE
-------------------------------------	-----------------------------

PRODUCTION PLAN DE COHESION SOCIALE : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC - 32 RUE DE QUEBEC SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME
--

La ComAGA intervient en faveur de la production de logements locatifs publics sur son territoire notamment pour des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation de la ComAGA, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30% au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente sollicite la ComAGA pour participer financièrement à la réalisation d'un logement public PLA-I, 32 rue de Québec à Angoulême.

S'agissant d'acquisition-amélioration, il est proposé d'attribuer 100 % de la participation à Logélia Charente, soit 4 000 €.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de cohésion sociale » (PCS).

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 23 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 4 000 € à Logélia Charente pour la réalisation d'un logement PLA-I, 32 rue de Québec à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20417 sous-fonction 70 - AP n° 8 – opération 2008.02.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
21 octobre 2009	21 octobre 2009